

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Démarches générales ESG et RSE de daphni

L'année 2022 a été une nouvelle opportunité de démontrer la pertinence des actions riches et variées menées à bien par *daphni*. Notre principale fierté est d'avoir obtenu la certification B Corp, en septembre 2022, avec un score de 105,8, soit bien au-dessus du seuil requis de 80. Ce résultat n'est pas tant le fruit de nos efforts sur plusieurs années que la mise en place de pratiques cohérentes et efficaces permettant d'établir une véritable exigence ESG sur le long terme.

Cette dynamique quotidienne, portée par l'équipe daphni et tout son écosystème (start-ups du portefeuille, investisseurs, ...), renforce notre légitimité et notre capacité à construire une vision claire et ambitieuse pour nos équipes et nos partenaires.

En tant que société à mission, la raison d'être de *daphni*, énoncée dans ses statuts est la suivante : Conscients de notre responsabilité pour les générations futures, la raison d'être de la société est de placer, au cœur de ses engagements et de ses investissements, la contribution à un monde meilleur et durable, accéléré par la technologie.

La Société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

En vue de l'accomplissement de sa mission, la société poursuit, dans le cadre de son activité, les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

- 1. Donner les moyens et accompagner les entreprises que nous soutenons afin de participer activement à la transition vers un monde plus responsable.
- 2. Nous appliquer les standards environnementaux et sociaux qui sous-tendent notre raison d'être.
- 3. Communiquer et partager auprès de nos parties prenantes, communautés, les valeurs éthiques, sociales et environnementales qui nous animent.

Ces 3 objectifs se concrétisent à travers la mise en œuvre d'actions tangibles au sein de nos communautés et envers nos parties prenantes, tout en renforçant nos pratiques d'investissement responsable. Les actions entreprises l'année dernière vont au-delà des mesures prises au cours des années précédentes, démontrant ainsi une véritable évolution de nos engagements.

• Nous avons constitué un **Comité de mission** dont le rôle est de rendre compte des avancées et des axes de progrès au regard des objectifs sociaux et environnementaux de la société de gestion. Les experts indépendants qui le constituent permettent d'apporter un œil critique à notre engagement et agissent en garde-fou sur le respect de notre orientation stratégique eu égard à notre mission. Il est composé de cinq experts issus des parties prenantes de *daphni* et de son écosystème.



- Nous avons continué la mise en œuvre de notre stratégie d'engagement auprès de nos participations, cette stratégie est un pilier dans la poursuite de nos objectifs sociaux et environnementaux. Elle se concrétise par la mise en place de dialogue et de nombreux outils au service de nos sociétés du portefeuille pour les accompagner dans leurs engagements RSE et nous assurer que tous nos portefeuilles convergent vers des pratiques en adéquation avec nos propres engagements.
- Nous avons effectué les bilans carbone 2020 et 2021 de la société de gestion et un plan d'action est à l'étude pour essayer de réduire davantage le scope 1 et 2 tout en limitant le scope 3, qui par la nature de notre activité a vocation à augmenter. Nous réfléchissons à mettre en place des indicateurs pour mesurer les externalités positives de notre portefeuille, car nous considérons qu'elles permettent d'appréhender concrètement notre action d'investisseur responsable.
- Nous avons continué notre implication auprès de nos communautés et parties prenantes. "Build da City. for. Good." est notre slogan, cette devise nous guide non seulement dans nos décisions d'investissements, mais également dans notre démarche d'acculturation autour des enjeux ESG et de nos engagements sociaux.

C'est pourquoi nous avons la conviction que notre rôle est d'intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur et de sensibiliser toutes nos parties prenantes aux enjeux ESG et de durabilité, que ce soit au niveau des participations, de notre écosystème, mais aussi de nos investisseurs :

- > En apportant notre soutien à différentes associations ayant des objectifs sociaux et environnementaux,
- > En participant activement à différents groupes de travail de place sur les sujets ESG et d'investissement responsable;
- > En déployant une stratégie de communication prenant en compte l'ESG et l'impact.

Stratégie d'investissement responsable

Les véhicules généralistes daphni Purple FPCI, daphni Yellow FPCI, daphni Opportunity FPCI compartiment BM et le véhicule spécialisé Dastore prennent en compte lors de l'analyse d'investissement des critères **environnementaux**, **sociaux et de qualité de gouvernance**. Ces véhicules représentent 100% de nos encours.

Évaluation extra financière de notre portefeuille

Au niveau de son portefeuille, *daphni* a mis en place une évaluation extra-financière, propriétaire, basée sur un outil intégrant les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

À ceux-ci, la **méthodologie daphni** ajoute la **mesure de l'impact** de chacun des potentiels investissements en fonction des critères sur lesquels ils influent. Cette influence peut-être destructrice (-2), à risque (-1), neutre (0), positive (+1) ou engagée (+2).



Ensuite, **nous pondérons cette influence de xo.25 à x2** en fonction du nombre de personnes qu'elle peut impacter **(l'effet d'échelle)** et de l'incidence qu'elle a sur une partie prenante **(la profondeur)**.

Chacune de ces notes doit être justifiée par des éléments à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Point de vue qualitatif

Point de vue quantitatif

Expliciter l'intentionnalité de la nature de l'activité ainsi que l'additionnalité de la solution

Définir la mesurabilité de l'échelle d'impact. Ce dernier critère de mesurabilité permettra de suivre l'évolution de l'impact de l'entreprise sur chacun des Objectifs de développement durable.

Une moyenne peut ainsi être calculée afin d'obtenir une **note moyenne de l'impact global de l'entreprise**



Données du portefeuille

Notre système de notation génère une note globale ainsi qu'une mention, attribuées à chacune des sociétés des fonds Purple, Yellow et Dastore.

Notes globales des sociétés de notre portefeuille*

La note globa	La note globale la 🕒 élevée La note globale la 🔹 élevée		La note globale moyenne		
2021	2022	2021	2022	2021	2022
0,5	0	21,5	21,5	5,8	6,2

^{*}l'évolution des notes entre 2021 et 2022 prend en compte neufs nouveaux investissements réalisés sur les fonds Yellow et Dastore ainsi que l'exclusion de 7 exits réalisés en 2022.

Répartition des sociétés de notre portefeuille par mention

La note moyenne pondérée par la taille des tickets de chaque investissement est de 7,5 en 2022.

Mention	Portfolio 2021	Portfolio 2022	Évolution	Note globale
Change le monde	3 startups	5 startups	+67%	x>14
Impact important	11 startups	9 startups	-18%	6 < x < 14
Impact positif	10 startups	10 startups	0%	3 <x<6< th=""></x<6<>
Changement positif sur l'usage	11 startups	11 startups	0%	1 <x<3< th=""></x<3<>
Impact faible	2 startups	4 startups	+100%	0 < X < 1
Impact négatif	o startups	o startups	0%	x < 0

Intégration des risques de durabilité dans le processus de due diligence.

Dans le cadre de la due diligence, daphni mène systématiquement un processus d'identification des risques potentiels liés à la durabilité de l'entreprise. Ce travail se base notamment sur notre outil de mesure de l'impact présenté ci-dessus, qui permet d'attribuer une note d'impact, mais aussi une note de risque lorsque l'influence de l'activité sur un ODD est considérée comme risquée ou destructrice.

Comme détaillé dans la partie risque, le suivi des risques de durabilité est réalisé en continu.

Politique d'exclusion

Pour aller plus loin dans l'intégration des risques de durabilité et se prémunir de certains risques, nous avons défini deux stratégies d'exclusion : exclusion des entreprises considérées comme destructrices selon notre modèle de notation et une politique d'exclusion sectorielle.

Nos véhicules daphni Purple FPCI, daphni Yellow FPCI et daphni Opportunity FPCI compartiment BM sont concernés par cette politique d'exclusion sectorielle.

- La production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction;
- II. la production et le commerce de tabac ou de boissons alcooliques distillées ou de tous autres produits associés;
- III. la fabrication et le commerce d'armes et de munitions de toutes sortes ;
- **IV.** la fabrication de mines anti-personnel et/ou de bombes à sous-munitions ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes ;
- **V.** les activités de commerce d'espèces sauvages ou de produits issus d'espèces sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- **VI.** le secteur de la pornographie ou assimilé;
- **VII.** les activités de production, stockage ou commercialisation de produits chimiques soumis à interdiction ou suppression progressive internationale par les conventions internationales;
- **VIII.** les activités de transport international de produits dangereux ou de déchets qui ne respectent pas la Convention de Rotterdam;
- IX. l'industrie des jeux de hasard et des casinos;
- **X.** les secteurs et activités illégales (production, commerce ou autres activités illégales en vertu de la réglementation applicable au Fonds et à la Société de Gestion) en ce compris notamment ceux qui sont en opposition avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948;
- **XI.** les activités de recherche, développement ou applications techniques liées à des programmes de données électroniques ou des solutions qui (x) visent spécifiquement à soutenir toutes activités citées précédemment; les paris et casinos en ligne; ou la pornographie; ou (y) visent à permettre d'accéder illégalement à des réseaux de données électroniques ou de télécharger des données électroniques;
- **XII.** les secteurs et activités couverts mentionnés à l'article 19 du Règlement (UE) n°1291/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant établissement du programme –cadre pour la recherche et l'innovation "horizon 2020";
- **XIII.** qui sont en état ou font l'objet d'une procédure de faillite, de règlement judiciaire, de concordat préventif, de cessation ou de suspension d'activité, font l'objet d'une procédure de cette nature ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- **XIV.** qui ont fait l'objet, ou dont les personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur les dites sociétés ou entités, ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour un délit affectant leur moralité professionnelle;
- **XV.** qui ont fait l'objet, ou dont les personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur les dites sociétés ou entités, ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent ou tout autre activité illégale qui porte atteinte aux intérêts financiers de l'Union Européenne;
- **XVI.** qui se sont rendues coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés pour l'investissement, ou n'ont pas fourni ces renseignements, étant précisé que :
- les interdictions visées au (XIV) et (XV) ci-dessus ne s'appliquent pas dès lors que la Société de Gestion peut démontrer que des mesures adaptées ont été adoptées contre les personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur les sociétés et/ou entités concernées et faisant l'objet d'un jugement visé au (XIV) ou (XV) ci-dessus.
- dans le cas où le Fonds apporte un soutien à une activité de recherche, de développement ou d'applications techniques liées (I) au clonage humain pour la recherche ou pour un objectif thérapeutique, ou pour (II) la création d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), la Société de Gestion doit veiller à un contrôle approprié des aspects légaux, réglementaires et éthiques liés au clonage humain pour la recherche ou pour un objectif thérapeutique, et/ou aux OGM.

Plan d'amélioration 2023 : mettre à jour notre politique d'exclusion tous les ans.

Initiatives soutenues & engagements publics

daphni afin de faire vivre sa raison d'être est engagée auprès de différentes initiatives en tant qu'investisseur responsable, mais aussi en tant que société à mission.

daphni, un investisseur engagé

Afin de crédibiliser son engagement auprès des différentes parties prenantes, *daphni* a rejoint plusieurs initiatives et signé des chartes sur la prise en compte des enjeux ESG dans l'investissement. Ces initiatives ou approches, permettent à daphni de mettre en place des objectifs ESG et de s'engager sur les plus hauts niveaux de transparence:



Communauté d'entrepreneurs unis pour l'action climatique. *daphni* est ambassadeur en France de LFCA.



En signant la Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest, *daphni* s'est engagée à prendre en compte, dans la sélection et l'accompagnement de ses investissements, des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance établis en 16 points dans la Charte.



daphni est signataire des UN-PRI, le réseau d'investisseurs soutenu par l'ONU pour les principes d'investissement responsable.



daphni soutient le collectif SISTA, qui a vocation à réduire les inégalités de financement entre femmes et hommes entrepreneurs en devenant Investor Ally. daphni est signataire de la Charte SISTA qui vise à engager les fonds dans le financement de 25% de femmes entrepreneurs d'ici 2025.



daphni est membre du mouvement TechYourPlace qui a pour objectif de permettre aux startups de mettre en place un recrutement plus diversifié et de les faire évoluer vers des pratiques managériales plus inclusives.



daphni est membre co-organisateur de l'initiative Included VC pour apporter plus d'inclusivité à l'écosystème entrepreneurial.

En addition de ces engagements, daphni participe à des groupes de travail de place tels que B Corp Finance, France Invest Commission Sustainability, Finance for Tomorrow, France Digitale, Venture ESG et Impact Europe...

daphni une société à mission engagée

Chez daphni nous avons souhaité aligner nos engagements pris en tant qu'investisseur avec nos engagements en tant qu'entreprise à mission. Nous avons la conviction que c'est en montrant l'exemple sur les enjeux RSE, que nous pouvons montrer la voie à nos entreprises en portefeuille. Cette démarche se traduit par notre culture d'entreprise et par notre participation à des initiatives de place.



18 mois après avoir initié la procédure de certification B Corp, *daphni* a finalement été labellisé avec un score de 105.8. Au 31 décembre 2021, le mouvement "B Corp" compte 4 276 sociétés certifiées dans le monde, issues de 153 secteurs d'industries et provenant de 77 pays.



L'ONG ARCH finance des appareils électroniques pour permettre à des étudiants d'accéder aux ressources éducatives en ligne. daphni soutient financièrement ARCH.



#EC2022 est un collectif apolitique dont le but est de placer l'économie circulaire et solidaire au centre des préoccupations des candidates et candidats de tous bords à l'élection présidentielle de 2022. *daphni* est membre d'#EC2022.

Climate Act

daphni est signataire du Climat Act depuis 2021, ce pledge regroupe les entreprises qui se sont engagées à mesurer et réduire leur empreinte carbone.



B. Moyens internes déployés par l'entité.

Moyens humains et financiers

daphni a décidé d'augmenter les moyens internes déployés sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ces dernières années, autant du point de vue financier qu'humain. L'objectif étant d'acculturer nos collaborateurs et parties prenantes à l'ESG et de créer des experts sur ces sujets.

Le budget alloué en 2022 à la réalisation de ces objectifs ESG et à la poursuite de notre mission représente un peu moins de 3% du budget annuel de la société de gestion (environ 137 000€). Ce montant prend en compte les activités philanthropiques et associatives de daphni qui sont aussi des leviers pour sensibiliser ces parties prenantes aux enjeux environnementaux et sociaux. En terme humain, en 2022, les effectifs travaillant sur l'ESG représentaient 1 ETP, soit 5% des effectifs globaux. Afin de poursuivre notre croissance et renforcer notre expertise sur les enjeux ESG, nous avons recruté deux nouvelles personnes au 1er semestre 2023, plus que doublant nos capacités sur ces sujets :

- **Une Operating Partner** dont la carrière professionnelle est solidement ancrée dans des organisations à but non-lucratif et ayant pour mission d'accompagner nos entreprises et leurs dirigeants dans leur croissance.
- Un ESG Manager, étant le garant de notre raison d'être et permettant de nous équiper d'un expert sur tous les sujets ESG. Il accompagne d'ailleurs l'Operating Partner dans l'accompagnement des participations sur la prise en compte des sujets ESG dans leur modèle d'affaires.

En 2022, nous avons eu recours à trois prestataires externes pour nous accompagner dans l'amélioration de notre approche sur la durabilité, la prise en compte des nouvelles exigences réglementaires, mais aussi nous accompagner vers la certification B-Cop. La plupart de ces missions seront réinternalisés en 2023 avec l'arrivée de notre ESG Manager. En renforçant nos équipes sur ces sujets, nous avons la volonté de développer des méthodologies propriétaires d'évaluation des risques ESG et d'impact.

Concernant la donnée ESG en elle-même, nous n'utilisons à l'heure actuelle pas de fournisseurs de données et sommes attentifs aux différents outils et solutions disponibles sur le marché dans l'optique de trouver la solution la plus adéquate à notre secteur d'activité.

Réalisations 2022

L'année 2022 a été une année riche en réussites et réalisations, nos actions ont été organisées autour de trois piliers interdépendants :

Démarche RSE

La démarche RSE est ancrée dans l'ADN de daphni et dans sa raison d'être en tant qu'entreprise à mission, avec l'objectif de nous appliquer les standards les plus exigeants en la matière. En effet, en tant qu'investisseur responsable, nous demandons à nos participations de prendre en compte fortement l'ESG et ce n'est qu'en montrant l'exemple que nous pouvons affirmer notre légitimité dans nos demandes.

Notre principale fierté est d'avoir obtenu la **certification B Corp**, en septembre 2022, avec un score de 105,8, soit bien au-dessus du seuil requis de 80. Ce résultat n'est pas tant le fruit de nos efforts sur plusieurs années que la mise en place de pratiques cohérentes et efficaces permettant d'établir une véritable exigence ESG sur le long terme.

La certification dite"**B Corp**" (aussi connue comme certification "**B Corporation**" ou label "**B Lab**") est une certification octroyée aux sociétés commerciales (à but lucratif) répondant à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public. Cette dénomination est une abréviation de "Benefit Corporation", désignant une société reconnue pour avoir des effets bénéfiques sur le monde, tout en étant rentable. Cette certification est attribuée par **B Lab**, un organisme sans but lucratif établi aux États-Unis, en Europe, en Amérique du Sud, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

La communauté B Corp est très active en Europe et particulièrement en France. L'objectif est de bénéficier de ce nouveau réseau d'entreprises qui ont toutes vocation à améliorer le statu quo des standards de consommation. Ce réseau permet à daphni de pouvoir partager et bénéficier de bonnes pratiques sur de nombreux sujets. Nous voulons également participer activement à cette communauté pour définir les standards de demain.

Nous avons organisé des "Sharing Monday" en 2022, afin de faire intervenir des intervenants externes auprès des collaborateurs de *daphni* pour les sensibiliser ou les former sur nos problématiques. Une des sessions était focalisée sur les leçons et constats résultant du rapport AR6 du GIEC.



Investissement et accompagnement

Dans le prolongement de notre démarche RSE, nous nous efforçons de tourner nos investissements vers des modèles plus durables à travers deux leviers : l'accompagnement des entreprises en portefeuille afin que leurs modèles d'affaires deviennent plus durables et la sélection d'entreprise en amont de l'investissement dont les modèles d'affaires permettent de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux actuels.

En 2022, 24% des entreprises en portefeuille avaient réalisé leur bilan carbone, l'objectif est d'arriver à au moins 40% en 2023.

Afin d'aller plus loin dans la prise en compte de la durabilité, nous avons fait évoluer notre dernier véhicule généraliste Yellow FPCI en article 8 selon la classification SFDR.

Chaque nouvelle opportunité de notre portefeuille est aussi notée sur l'impact de son modèle d'affaires sur les objectifs de développement durable (ODD) à travers notre méthodologie propriétaire.

Communautés et parties prenantes

Communiquer et partager, auprès de nos parties prenantes, communautés, les valeurs éthiques, sociales et environnementales qui nous animent. Plusieurs actions de communication et de sensibilisation ont été réalisées en 2022 :

- Production d'un **rapport ESG** et d'un **rapport du comité de mission** annuel qui rendent compte de toutes les actions et avancées réalisées au cours de l'année précédente sur les sujets environnementaux et sociaux ;
- Une **newsletter hebdomadaire** à destination de l'écosystème tech, 19 numéros ayant été consacrés à des sujets impact en 2022;
- Une **gazette mensuelle** à destination de notre communauté , mettant notamment en lumière ceux qui la composent, ainsi que les entreprises de nos portefeuilles ;
- Un **podcast** autour de notre communauté qui partage notre devise : **"Build da City. for. Good."** accompagné d'un **format vidéo** ;
- La publication d'**insights** sur les secteurs sur lesquels nous portons notre attention;
- Les **relations presse** pour s'assurer de la reprise par les médias de l'actualité liée à nos investissements (entrées, sorties, focus sectoriel, tendances, etc.);
- L'organisation d'évènements online (webinars, revues de portefeuille) et offline sur-mesure (VC Bridge, Tech Bikers, soirées sur des thématiques choisies), notamment avec les 300 membres de notre communauté, afin de créer du lien et partager nos expériences, nos expertises, nos valeurs et nos engagements;
- L'animation des réseaux sociaux (+17 500 abonnés sur LinkedIn, +5 000 sur Twitter); des actions de soutien aux différentes initiatives et ONG (ex : évènement Inclusive Hour avec SISTA, journées d'immersion avec Défi voile solidaires en peloton, etc.). Cette stratégie de communication est en accord avec notre ADN : valoriser les personnes et les idées, penser autrement, construire un monde meilleur.

En 2022, des collaborateurs de *daphni* ont participé et organisé des tables rondes sur des sujets environnementaux et sociaux.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

daphni a une gouvernance bien établie et s'appuie sur 3 comités prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans leurs décisions.

Le comité de direction est moteur sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité. En effet, les dirigeants de *daphni* sont acculturés sur ces enjeux et ont la volonté de pousser l'ambition de *daphni* plus loin. C'est dans ce cadre que le comité de direction a décidé de basculer vers le statut de société à mission en 2021 et d'entamer par la suite le processus certification B Corp, afin de s'outiller de garde-fous, permettant de cadrer et de faire reconnaître notre approche ESG. *daphni* est certifiée B Corp depuis septembre 2022.

Comité stratégique : un comité stratégique, composé de 3 experts externes à la société, épaule le comité de direction de *daphni* dans l'orientation stratégique de la société de gestion et la challenge. Sur ces 3 professionnels, deux sont très engagés sur les enjeux environnementaux et sociaux.

En tant que société à mission, la raison d'être de *daphni*, énoncée dans ses statuts est la suivante : Conscients de notre responsabilité pour les générations futures, la raison d'être de la société est de placer, au cœur de ses engagements et de ses investissements, la contribution à un monde meilleur et durable, accéléré par la technologie.

La Société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

En vue de l'accomplissement de sa mission, la société poursuit, dans le cadre de son activité, les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

- 1. Donner les moyens et accompagner les entreprises que nous soutenons afin de participer activement à la transition vers un monde plus responsable.
- 2. Nous appliquer les standards environnementaux et sociaux qui sous-tendent notre raison d'être.
- 3. Communiquer et partager auprès de nos parties prenantes, communautés, les valeurs éthiques, sociales et environnementales qui nous animent.

Ces 3 objectifs se concrétisent à travers la mise en œuvre d'actions tangibles au sein de nos communautés et envers nos parties prenantes, tout en renforçant nos pratiques d'investissement responsable.



Le comité de mission dont le rôle est de rendre compte des avancées et des axes de progrès au regard des objectifs sociaux et environnementaux de la société. Les experts indépendants qui le constituent permettent d'apporter un œil critique à notre engagement et agissent en garde-fou sur le respect de notre orientation stratégique eu égard à notre mission. Il est composé de 5 experts issus des parties prenantes de daphni et de son écosystème. Ils challengent la société dans ses décisions et ses orientations.

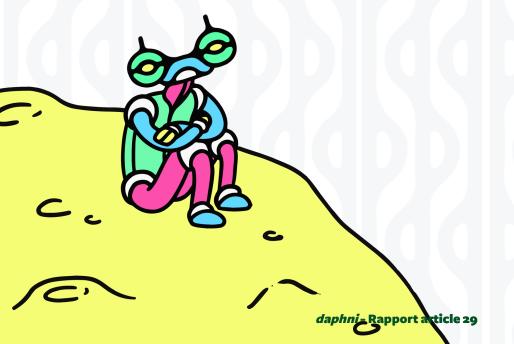
En addition de ces organes de gouvernance et d'orientation stratégiques, *daphni* s'est dotée de chartes et politiques internes :

- Charte sur la diversité et l'égalité des chances : "diversity and equal opportunity charter"
- Charte informatique
- Charte des bonnes pratiques internes : "charte du bon mutant"
- Guide du salarié: "employee handbook and ethics charter"
- Charte fournisseurs daphni qui prend en compte l'éthique, le respect des conditions du travail et la protection de l'environnement

Ces politiques et chartes internes permettent à *daphni* de promouvoir auprès de ses collaborateurs une culture autour de l'inclusion, la bienveillance, la diversité et le respect de l'environnement à travers la diffusion de bonnes pratiques.

La politique de rémunération de *daphni* est conforme aux directives AIFM. Nous avons signé la charte de partage de valeur de France Invest et sommes en train d'étudier la mise en place un accord d'intéressement et participation, au niveau de la société de gestion.

Plan d'amélioration 2023 : renforcer l'axe durabilité des politiques internes existantes et formaliser les bonnes pratiques



D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.

La stratégie d'engagement de *daphni* est au cœur de notre proposition de valeur en tant qu'investisseur actif, que ce soit sur l'ESG ou des sujets opérationnels. Nous avons la conviction que notre rôle est d'aider les entrepreneurs dans leur démarche et de diffuser les meilleures pratiques ESG auprès d'eux. 100% des entreprises en portefeuille sont couvertes par notre stratégie d'engagement.

Accompagner les participations en portefeuille

Au niveau des sociétés en portefeuille, nous avons ancré notre stratégie d'engagement en 2022 autour de 3 grands axes :

• Proposer des méthodologies ESG et guides sur notre plateforme propriétaire :

En recommandant la Toolbox ESG de France Digitale aux sociétés de notre portefeuille pour les accompagner au mieux dans la définition et le suivi de leur stratégie ESG. Celle-ci offre un guide en trois grandes étapes : (I) la formalisation des politiques environnementales, sociales et de gouvernance ; (II) le déploiement de ces différentes stratégies et l'engagement des parties prenantes ; (III) la mesure et la communication de ces actions.

La toolbox est un excellent copilote qui recense les différentes solutions et prestataires existants, met à disposition des ressources complémentaires ainsi que des informations liées à la réglementation en vigueur, permettant de mieux appréhender les différents enjeux ESG.

• Proposer des prestataires de confiance qui ont les enjeux ESG dans leur ADN:

Chez daphni, nous accordons une grande importance à notre communauté et aux synergies qui peuvent être créées entre ses membres. Depuis le début de notre passionnante aventure, nous avons travaillé avec de nombreux prestataires, dont certains sortent du lot et que nous sommes donc heureux de recommander. C'est pourquoi daphni a souhaité créer un outil à destination des collaborateurs des boites de nos portefeuilles. Cet outil, appelé Trusted Providers, qui est accessible depuis notre site web, a été pensé pour eux, afin de leur rendre service au quotidien en facilitant la recherche de prestataires recommandés, tous domaines confondus. Il leur donne à tous accès aux meilleurs prestataires : ceux en qui nous avons confiance, que nous recommandons ou qui nous ont été recommandés uniquement. Tous les secteurs sont représentés : Com & Marketing, Sales, Legal, RH, Finance, Tech, et ESG. De Sami à Greenly, en passant par Vendredi, de nombreuses entreprises sont référencées avec pour certaines des avantages à disposition.

• Communiquer et partager les connaissances ESG

Les actions de communication réalisées par *daphni* et les évènements organisés sur des thématiques d'ESG et d'impact rassemblent aussi les dirigeants de nos sociétés en portefeuille.

Toutes les actions mentionnées dans la partie précédente de ce rapport : Acculturer et accompagner les parties prenantes, touchent aussi nos sociétés en portefeuille et participent à leur montée en compétence sur les sujets environnementaux et sociaux.

En addition, nous incitons fortement nos entreprises à mesurer leur empreinte carbone scope 1, 2 & 3. Pour les embarquer sur ce sujet, daphni mène des actions de sensibilisation sur l'importance de la mesure de l'empreinte carbone. Nous avons la conviction que chacun doit mesurer son empreinte carbone afin d'identifier les grands leviers d'action associés à son entreprise et son secteur.

De plus, la grande majorité des émissions de *daphni* est directement liée à ses investissements. Afin de rendre cette mesure, la plus précise possible, il est pertinent de l'ajouter à notre scope 3. Dans ce cadre, chacune des sociétés accompagnées par daphni a reçu plusieurs mails leur partageant les convictions de *daphni*, des conseils d'accompagnement sur son bilan carbone et comment aller plus loin que seulement l'étape de mesure.

Ces différentes réalisations ainsi que les objectifs 2023 ont été validés par les membres de notre Comité de mission. Nous avons pu valoriser, durant l'année 2022, l'importance d'être entourés de personnes expertes des différents sujets et nous les remercions encore du temps qu'elles peuvent nous consacrer.

Concernant le vote, nous sommes à la gouvernance de la majorité de nos participations avec un pouvoir de veto sur des changements engageant comme la raison sociale de l'entreprise. Nous appliquons notre pouvoir de vote de deux manières, vote direct ou en délégant notre pouvoir au dirigeant ou notre représentant à l'organe de gouvernance ou bien en votant directement en notre nom propre.

Plan d'amélioration 2023:

Formaliser notre stratégie d'engagement et notre politique de vote. Ancrer les engagements des équipes investissements et opérationnelles dans noter stratégie d'engagement.





Bilan 2022 des engagements

- des sociétés actives en portefeuille de *daphni* ont mis en place la mesure de leur empreinte carbone. Parmi celles-ci figurent *AnotherBrain, Back Market, Comet, Fifteen (ex Zoov), Memo Bank, Swile, Trusk, Leocare, Masteos, Pasqal et Shine.*
- des pactes d'actionnaires signés sur les deux dernières années intègrent une sustainability clause (14 sociétés sur 17).
 - sociétés du portefeuille sont signataires du Climate Act.
 - Shine, société du portefeuille de *daphni*, est certifiée B Corp.
 - sociétés de *daphni*, Hemea et Back Market, ont intégré une raison d'être à leur statut et sont désormais société à mission.

Responsabilité des investissements					
Critères	Sous-critères	Réponses	Précisions		
	Intentionnalité de la stratégie de la société de gestion.	À but de performance ESG	Suivi et éducation sur les sujets ESG des participations. Exemplarité de la société de gestion. Clause de "sustainabilité" dans les pactes d'actionnaires pour engager les participations du portefeuille à s'inscrire dans une démarche de progrès en matière ESG. Accompagnement des participations pour qu'elles adoptent les meilleures pratiques.		
Existence, visibilité et ambition	Prise en compte par la société de gestion dans la sélection des investissements de la RSE des participations.	Engagement de moyens	Intégration de critères extra-financiers dans la sélection des investissements. Clause ESG/Impact dans les documentations juridiques. Mesure empreinte carbone. Suivi des OKR (Objectif Key Result) au Conseil d'administration.		
d'une stratégie comprenant les éléments suivants dans les présentations de la société de gestion.	Prise en compte par la société de gestion dans la sélection des investissements de l'impact des participations (cf. définition de l'impact par France Invest et le FIR, voir notes de bas de page).	Engagement de moyens	Les impacts positifs de chaque investissement sur l'environnement, le social ou la gouvernance sont évalués dans le cadre des due-diligences. Clause ESG/Impact dans les documentations juridiques. Mesure empreinte carbone. Suivi des OKR (Objectif Key Result) au Conseil d'administration		
	Prise en compte de la RSE des participations par la société de gestion dans les choix de sorties.	Absence d'engagement	daphni est vigilante sur les conditions de sortie de ses participations, mais il lui est toutefois souvent difficile d'avoir un rôle déterminant dans la mesure où les fonds gérés ne détiennent que des positions minoritaires et que les sorties interviennent plusieurs tours de financement après celui des fonds.		
	Prise en compte par la société de gestion dans les choix d'exits de l'impact des participations (cf. définition de l'impact par France Invest et le FIR, voir notes de bas de page).	Absence d'engagement	daphni est vigilante sur les conditions de sortie de ses participations, mais il lui est toutefois souvent difficile d'avoir un rôle déterminant dans la mesure où les fonds gérés ne détiennent que des positions minoritaires et que les sorties interviennent plusieurs tours de financement après celui des fonds.		

	Prise en compte par la société de gestion dans la sélection des investissements, de l'indépendance, de la diversité, de l'expertise impact et/ou RSE des administrateurs des participations.	Absence d'engagement	Les critères extra-financiers analysés lors des due-diligences intègrent des éléments tels que la diversité des origines et des expériences parmi les fondateurs et les employés des société, les dispositifs mis en place pour le partage et la création de valeur, la diversité parmi les membres des conseils, la diversité géographique et culturelle
	Prise en compte par la société de gestion dans la sélection des investissements, de la diversité, de l'expertise impact et/ou RSE des équipes dirigeantes des participations.	Engagement de résultats	Échange en amont des investissements sur la prise en compte des questions ESG et impact.
Existence, visibilité et ambition d'une stratégie comprenant les éléments suivants dans les présentations de la société de gestion.	Prise en compte par la société de gestion dans la sélection des investissements, de l'existence de mécanismes de partage de la valeur entre les collaborateurs des participations (BSPCE, FCPE)	Engagement de résultats	La plupart des investissements de <i>daphnis</i> accompagne de l'émission d'une réserve d'instruments d'intéressement (BSPCE/BSA/ AGA) par les sociétés cibles
	Expression d'un principe d'exclusion en fonction de la typologie des LPs (au-delà des exigences légales).	Engagement de résultats	Suivi des recommandations AMF
		Engagement de résultats	Politique ESG définie et mise à disposition de chaque employé et accessible sur le site internet de <i>daphni</i> . https://www.daphni.com/esg/

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.

Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement.

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties 1	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'alignement des contreparties 2
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie	56,5%	63%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie	0%	0%
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	0%	0%
Part dans l'actif total des produits dérivés	0%	0%
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	43,5%	37%

daphni opère dans le secteur du Capital Investissement (Venture Capital) et investit dans des d'entreprises de très petite taille à taille modeste, en phase de croissance, toujours en tant qu'investisseur minoritaire. La plupart de nos sociétés en portefeuille ne dépassent pas les seuils pour être soumises à la NFRD et à la DPEF.

Les pourcentages sont exprimés en % de la valeur de marché de nos actifs au 31/12/22.

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.

En adéquation avec sa politique d'exclusion, daphni n'est pas exposée au secteur fossile. La part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est donc de 0%.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement.

daphni opère dans le secteur du Capital Investissement (Venture Capital) et investit dans des d'entreprises de très petite taille à taille modeste, en phase de croissance, toujours en tant qu'investisseur minoritaire.

En lien avec notre activité, nous n'avons pas d'engagement formel ou d'objectif public concernant des trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous avons tout à fait conscience des objectifs de l'accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique et contenir l'élévation de la température moyenne de la planète. Son objectif primordial étant de maintenir "l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels" et de poursuivre les efforts "pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels."

Du fait de notre activité, nos émissions de gaz à effet de serre, notamment absolue, ont vocation à grandir en lien avec nos financements de la croissance d'entreprises et d'entrepreneurs porteurs de projets.

En gardant tous ces éléments en tête, nous avons un rôle à jouer dans l'atteinte de l'objectif de l'accord de Paris et nous avons mis en place des actions pour s'en rapprocher.

La mesure est une des premières étapes dans l'appropriation des enjeux climatiques pour nos sociétés en portefeuille afin qu'elles comprennent les leviers qui sont à leurs dispositions pour réduire leur empreinte carbone ou encore en contenir la croissance de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 2020, en addition de son scope 1 et 2, *daphni* mesure les émissions de ses investissements, son scope 3, en Tonnes de CO2, à l'aide de prestataires externes. Nous incitons nos participations à travers des actions d'engagement, dont le dialogue bilatéral, à effectuer leur bilan carbone chaque année. Pour les aider, nous avons sélectionné une poignée de prestataires de confiance leur permettant de réaliser ces bilans et d'établir des premiers plans d'actions.

L'acculturation des dirigeants et des entrepreneurs, au plus tôt dans leur parcours, permet de les sensibiliser aux enjeux climatiques sur le long terme.

Nous inscrivons dans les pactes d'actionnaire l'obligations des entreprises financées à réaliser leur bilan carbone et nous les accompagnons sur ces sujets à l'aide de nos experts internes.





Par exemple, Backmarket une de nos participations en portefeuille, en partenariat avec l'ADEME a contribué à définir les émissions évitées que son modèle d'affaires génère et nous sommes fiers de les accompagner depuis 2017. Les actions positives de nos sociétés en portefeuille sont partagées avec notre communauté et nos autres participations pour essaimer les impacts positifs.

En 2022, Backmarket a évité 314 000 tonnes de CO2e, calculées à l'aide de la méthodologie publiée par l'ADEME en septembre 2022 sur l'impact environnemental des produits reconditionnés.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans

daphni est consciente de l'importance de prendre en compte les enjeux de biodiversité de long terme dans ses investissements. De même que pour la stratégie d'alignement des portefeuilles à l'Accord de Paris, notre activité fait que les sociétés en portefeuille sont de taille modeste et n'ont pas encore les compétences ou les outils pour traiter ces sujets en interne. Un de nos rôles est de les accompagner dans la compréhension de ces enjeux.

De plus, contrairement au sujet climatique qui a mis en avant une mesure unique pour appréhender le sujet, la biodiversité est un sujet plus complexe. A date, la place financière ne possède pas une méthodologie robuste et consensuelle, assez avancée, pour nous permettre de prendre des engagements sur une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Tout comme pour les enjeux climatiques, nous pensons que la mesure doit être une des premières actions à mettre en place. Au vu de notre activité et de la taille des entreprises financées, nous n'avons pas défini un indicateur agrégé au niveau du portefeuille qui serait représentatif de nos investissements, mais nous regardons de près ce qui se fait sur le marché.

Pour autant, nous n'attendons pas la mise en place de méthodologies internationales pour agir, à notre échelle, et prendre en compte la biodiversité dans nos investissements.

A l'aide de notre méthodologie de mesure d'impact interne, nous évaluons pour chaque opportunité d'investissement, l'impact du modèle d'affaires sur les ODD liés à la biodiversité :

- ODD14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

L'impact de notre activité sur la biodiversité est un sujet que l'on suit de près, en participant à différents groupes de travail et en suivant les évolutions réglementaires.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.

Les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont pris en compte dans la gestion des risques et ce tout au long du processus d'investissement.

Afin de se prémunir de certains risques liés à l'ESG, nous avons définis une liste d'exclusion permettant d'exclure les activités les plus néfastes pour l'environnement, notamment celles liées aux énergies fossiles. La liste d'exclusion est présentée dans notre approche sur l'investissement responsable.

Définir le risque de durabilité

Le risque de durabilité est défini comme "un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement" dans l'article 2(22) du règlement SFDR. Les risques de gouvernance résultent de mauvaises pratiques de management ou de faiblesses dans la structure organisationnelle, tels que la concentration excessive des pouvoirs sur une seule personne, la corruption ou de mauvaises pratiques en matière de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

Les risques sociaux sont définis comme résultant de l'activité de l'organisation et pouvant avoir un impact sur ses parties prenantes (collaborateurs, clients et sous-traitants), tels que les violations des droits de l'homme, le travail forcé et le travail des enfants, les mauvaises conditions de travail ou de sécurité, la discrimination et les atteintes aux droits des communautés locales.

Les risques environnementaux sont définis comme résultant des activités de l'organisation qui ont un impact sur l'environnement, tels que les émissions carbones, le changement climatique, les catastrophes naturelles, les atteintes à la biodiversité et la pollution de l'eau.

Intégration des risques de durabilité et ESG dans le processus de due diligence

Dans le cadre de la due diligence, daphni mène systématiquement un processus d'identification des risques potentiels liés à la durabilité de l'entreprise. Ce travail se base notamment sur notre outil de mesure de l'impact présenté ci-dessus, qui permet d'attribuer une note d'impact, mais aussi une note de risque lorsque l'influence de l'activité sur un ODD est considérée comme risquée ou destructrice. Ce modèle d'évaluation de l'impact prend en compte aussi bien les risques climatiques que les risques liés à la biodiversité à travers la mesure de l'impact du modèle d'affaires sur les ODD14 et ODD15 liés à la biodiversité.

daphni exclut tout investissement dans des entreprises considérées à effet destructeur selon notre modèle de notation. En outre, la société a défini une liste de secteurs considérés à risque dans lesquels daphni ne peut investir.

En addition, l'analyse des risques spécifiques à l'opportunité d'investissement, lors de la phase d'évaluation, permet de faire remonter, le cas échéant, les risques ESG inhérents au modèle d'affaires.

Suivi des risques de durabilité et ESG des sociétés en portefeuille

Les risques liés au développement durable sont évalués en continu après l'investissement et tout au long de la détention d'actions de l'entreprise. En tant qu'actionnaire minoritaire, l'équipe dédiée de *daphni* n'est pas opérationnelle dans les entreprises du portefeuille, mais s'engage à soutenir les entrepreneurs dans leur réflexion autour de leur politique ESG. Dans le cadre du reporting ESG, les entrepreneurs sont invités à informer et à détailler les controverses potentielles rencontrées dans leur activité ou tout événement marquant qui aurait un impact environnemental ou social. En cas de controverse, *daphni* s'engage à fournir un soutien maximal aux parties prenantes dans le processus de résolution.

Pour notre véhicule classifié article 8, les risques ESG sont aussi appréhendés par la prise en compte des Principales Incidences négatives (PAI) au niveau de l'investissement. Les risques de durabilité de ce véhicule étant détaillés dans notre politique de prise en compte des risques de durabilité.

Plan d'amélioration 2023:

Renforcer notre gestion des risques ESG dans les décisions d'investissements en 2023 Revoir la notation des sociétés en portefeuille de manière récurrente.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).

Notre véhicule daphni Yellow FPCI est catégorisé article 8 selon la réglementation SFDR. Les véhicules généralistes daphni Purple FPCI, daphni Yellow FPCI et daphni Opportunity FPCI compartiment BM prennent en compte lors de l'analyse d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance. Ces véhicules représentent 81% de nos encours.

Responsabilité des investissements				
Critères	Sous-critères	Réponses	Précisions	
	% des fonds, à but de performance financière uniquement (produits dits "Article 6" selon le règlement Disclosure européen)	65%	Mise en conformité à l'article SFDR 8 de <i>daphni</i> Yellow FPCI.	
Intentionnalité de la stratégie des fonds de la société de gestion	% des fonds, à but d'intégration de caractéristiques environnementales ou sociales (produits dits "Article 8" selon le règlement Disclosure européen)	35%		
	% des fonds, à but d'investissement durable (produits dits "Article 9" selon le règlement Disclosure européen)	o %	daphnia choisi de se conformer à l'Article 8 du règlement SFDR et non à l'article 9	

Publication du rapport de prise en compte des risques de durabilité pour le fonds Yellow

En 2022, conformément à la classification dite "article 8" du fonds Yellow dans le cadre du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), la société a publié son rapport de prise en compte des risques de durabilité.

